

**SRIAS AUVERGNE RHONE
ALPES
DEPARTEMENT DE LA
LOIRE**

SEJOUR PORT AVENTURA 2024



**NOTICE EXPLICATIVE D'INSCRIPTION AU SEJOUR
EN ESPAGNE A PORT AVENTURA DU 25 AU 28
AVRIL 2024 :**

BIEN LIRE ENTIEREMENT ET ATTENTIVEMENT avant transmission des documents

LA SRIAS Auvergne-Rhône-Alpes organise un séjour exceptionnel de 4 jours /3 nuits ouvert aux agents des ministères d'état de la Loire (retraités y compris), leur conjoint, et leurs enfants (apparaissant dans le foyer fiscal)

Séjour composé comme suit :

JEUDI 25 AVRIL 2024 : ST ETIENNE / SALOU

Rendez-vous des participants sur le parking du Zenith de St Etienne

Départ en direction de Barcelone.

Arrêt en cours de route pour le petit déjeuner libre sur aire d'autoroute.

Déjeuner Paella au restaurant.

Dépose du groupe sur les Ramblas pour une découverte libre des lieux.

Continuation en direction de Salou

Installation dans votre hôtel 4* à Salou en bord de mer (piscine extérieur)

Dîner à l'hôtel sous forme de buffet (boissons incluses). Nuit.

VENDREDI 26 AVRIL 2024 : PORT AVENTURA

Petit déjeuner à l'hôtel, et départ pour Port Aventura.

Journée complète pour la visite libre de ce parc à thèmes de 115 hectares qui s'étend sur les communes de Salou et Vilaseca, en plein cœur de la Costa Dorada.

Déjeuner libre sur le parc.

Ce parc est un lieu d'évasion qui permet un amusant voyage dans le monde des aventures. Il comprend 5 pays qui sont autant de thèmes : la Méditerranée, la Polynésie, la Chine, le Mexique et le Far West.

Outre les animations et les spectacles, chaque pays compte plusieurs établissements où l'on peut goûter aux cuisines typiques et acheter des souvenirs.

Retour à l'hôtel, dîner sous forme de buffet (boissons incluses)

Nuit.

SAMEDI 27 AVRIL 2024 : PORT AVENTURA OU FERRARI LAND

Petit déjeuner à l'hôtel. Départ pour la journée à Port Aventura ou Ferrari Land

Déjeuner libre sur le parc.

En fin d'après-midi, retour à l'hôtel.

Dîner à l'hôtel sous forme de buffet (boissons incluses).

Nuit.

DIMANCHE 28 AVRIL 2024 : SALOU / JONQUERRA / ST ETIENNE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ en direction de la Jonquerra. Arrêt shopping.

Déjeuner libre.

Puis, retour direct dans votre localité.

CE PRIX COMPREND :

* Le transport en autocar grand tourisme au départ de votre société : vidéo, climatisation, bar, toilette

* La 1/2 pension à l'hôtel soit sous forme de buffet

* Les boissons aux repas à l'hôtel

* L'hébergement en hôtel type 4*NL(3 nuits), toutes chambres avec bain, ou douche et WC, base chambre double avec piscine extérieur

* L'entrée pour 1 jour à Port Aventura + 1 jour Port Aventura ou Ferrai Land

* L'adhésion à Club Loisirs Evasion

* Les taxes de séjour et les services

* Assurance annulation

CE PRIX NE COMPREND PAS :

* Les dépenses personnelles

* Le déjeuner libre à la Jonquerra et à Port Aventura .

Valeur du pack Hors Réservation groupe SRIAS :Adulte= 438€/ Enfant :268€

Compte tenu de la forte demande qui est attendue sur ce genre de prestation, l'agent souhaitant participer à ce séjour devra scrupuleusement respecter le formalisme demandé.

- L'agent devra remplir l'ensemble de **la fiche d'inscription** sans oublier aucune mention demandée.
 - Transmettre une copie de **sa dernière fiche de paie**
 - Transmettre une **attestation Caf de Coefficient Familial** ou **une copie de sa dernière feuille d'imposition** (si foyer recomposé les deux feuilles d'imposition)
 - Une **photocopie du livret de famille** avec tous les enfants participants au séjour
- L'ensemble des documents devront parvenir à cette adresse

srias42@free.fr

Et l'objet du mail devra être rédigé comme tel :

SRIAS-PA2024-Nom de l'agent -Prénom de l'agent

Ex : SRIAS-PA2024-Dupont-Pierre

Tout dossier incomplet ou erroné ne sera pas pris en compte

L'agent retenu pour le voyage sera informé par mail et les consignes de paiement lui seront communiquées à ce moment-là, le paiement devra intervenir par chèque ou chèque vacances.

La date paiement devra intervenir au 15 janvier 2024 au plus tard.

Le paiement en deux fois est possible l'agent devra le préciser sur sa feuille d'inscription

Pour les agents ayant optés pour le paiement en 2 fois, le premier paiement sera au plus tard le 15 janvier 2024 et le second au 15 février 2024,

Les agents, dont les dossiers seront complets, seront inscrits dans l'ordre d'arrivée jusqu'à complétude ou à date limite du 15 janvier 2024 (120 places disponibles)

L'inscription vaut acceptation de l'ensemble des conditions



PRÉFET DE LA REGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Relais Interministériel des Services d'Actions Sociales de la Loire
(RISAS - Loire)

RISAS Loire
Courriel : srias42@free.fr

Saint-Étienne, le 13-12-2024

BULLETIN D'INSCRIPTION SEJOUR FAMILIALE en Espagne-Port aventura-Salou Du 25 Avril 2024 au 28 Avril 2024 A retourner à cette adresse accompagné de l'ensemble des documents : srias42@free.fr

NOM :

Prénom :

Ministère d'origine, service, et lieu d'affection :

N° téléphone portable :

Adresse mail personnelle :

Accompagné(e) de (seulement les conjoints, et enfants du couple) :

Noms et Prénoms (conjoint et enfant)	Date de naissance des enfants
-	
-	
-	
-	
-	
-	
-	

Règlement : en 1X en 2X
Coefficient Familial :

	Nombre	Prix	Total
Adulte et enfant de plus de 12 ans			
Enfant de moins de 12 ans			

Montant total

Modalité de règlement à l'ordre de :

_____ € en chèque bancaire
_____ € en chèque vacances

Signature du Demandeur :



Participation selon QUOTIENT FAMILIAL

SRIAS Auvergne-Rhône-Alpes 2024

Séjour à Port Aventura

Pour le séjour à Port aventura, en 2024, la commission départementale de la Loire va prendre en compte les revenus du foyer pour moduler la participation des agents.

Pour le calcul de la participation le « **Revenu fiscal de référence** » divisé par le « **nombre de parts** » du foyer, seront utilisés. Il sera demandé à l’inscription une copie de l’avis d’impôt 2023 sur les revenus 2022.

La formule appliquées sera la suivantes :

$$\text{Quotient familial Mensuel (QFM)} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence (RFR)}}{(\text{nombre de parts (P)} \times 12)}$$

En fonction du Quotient familial mensuel (QFM), le coût à charge de la famille (ADULTE =personne de 12 ans et + AU JOUR DU DEPART) sera le suivant :

Quotient familial mensuel	Coût ADULTE / ENFANT
$Q < 650 \text{ €}$	160 € / 86 €
$651 \text{ €} < Q < 1000 \text{ €}$	170 € / 96 €
$1001 \text{ €} < Q < 1250 \text{ €}$	190 € / 106 €
$1251 \text{ €} < Q < 1350 \text{ €}$	220 € / 126 €
$1351 \text{ €} < Q < 1600 \text{ €}$	270 € / 146 €
$Q \Rightarrow 1601 \text{ €}$	310 € / 166 €

Attention :

Dans le cadre d’un foyer monoparental, deux parts seront attribuées pour la mère ou le père et une part par enfant, pour la détermination du nombre de parts (P).